

Le revenu des Québécois: les progrès accomplis

2009
BUDGET



Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SCS-COC-2319
© 1996 Forest Stewardship Council



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2009-2010

Le revenu des Québécois : les progrès accomplis

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mars 2009

ISBN 978-2-551-23769-2 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-55237-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	III
1. L'ALLÈGEMENT DE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS	1
1.1 5,4 milliards de dollars pour le revenu des ménages.....	1
1.2 Cinq mesures majeures	3
1.3 Les Québécois ne sont plus les plus taxés en Amérique du Nord	6
1.4 Une comparaison internationale	13
2. LE REVENU DES QUÉBÉCOIS	25
2.1 Le revenu des familles en 2006	26
2.2 Une augmentation importante des revenus de l'ensemble des unités familiales depuis 1998.....	28
2.3 Une augmentation du revenu qui a bénéficié à tous les types d'unités familiales	29
2.4 La comparaison avec les autres provinces	31
2.5 Des situations types : le revenu disponible de certaines familles au Québec et dans les autres provinces.....	36
3. LE POUVOIR D'ACHAT DES QUÉBÉCOIS.....	39
3.1 Un coût de la vie moins élevé qu'ailleurs	40
3.2 Un pouvoir d'achat supérieur à celui des familles des autres provinces.....	40
3.3 Le revenu des familles les plus pauvres.....	48
CONCLUSION.....	51

INTRODUCTION

Depuis 2003, le gouvernement a pris d'importantes initiatives, sur le plan fiscal, afin d'améliorer le revenu des Québécois. Les gestes accomplis ont permis d'accroître le revenu effectivement disponible entre les mains des ménages. Ils ont contribué à améliorer le pouvoir d'achat des citoyens.

Le présent document a pour objet de faire le point sur l'impact de ces différentes initiatives, mises en place par le gouvernement à l'intention des particuliers.

- Dans une première section, on dresse un tableau d'ensemble de ces mesures et des effets qu'elles ont eus sur la situation fiscale des Québécois, par rapport au reste de l'Amérique du Nord et comparativement aux principaux pays développés. On constate que les Québécois ne sont plus les plus taxés en Amérique du Nord et, que par rapport aux pays de l'OCDE, le système fiscal du Québec avantage clairement les familles ainsi que les personnes ayant un revenu inférieur à la moyenne.
- La deuxième section présente les données les plus récentes concernant le revenu des Québécois, son évolution dans le temps et son niveau par rapport aux autres provinces. Le revenu des ménages a significativement augmenté au cours des dix dernières années, et l'accroissement constaté dépasse celui que l'on observe dans les autres provinces.
- Dans la troisième section, on prend en compte le niveau et l'évolution du coût de la vie, afin de disposer d'une mesure du pouvoir d'achat des Québécois. Les données confirment les observations effectuées précédemment : les mesures fiscales mises en œuvre par le gouvernement ont eu un impact positif sur le pouvoir d'achat des Québécois, ce qui est particulièrement évident dans le cas des familles avec enfants et de celles ayant les revenus les plus bas.

1. L'ALLÈGEMENT DE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS

1.1 5,4 milliards de dollars pour le revenu des ménages

Depuis 2003, le gouvernement du Québec a défini un ensemble d'initiatives fiscales en faveur des particuliers, représentant au total un allègement des charges fiscales de 5,4 milliards de dollars en 2009.

- Plus de la moitié de ces allègements ont été accordés aux contribuables gagnant entre 25 000 \$ et 75 000 \$.
- Près de 47 % ont été accordés aux familles avec enfants.

Le tableau 1 présente l'ensemble de ces initiatives ainsi que leur impact.

À l'exception du crédit d'impôt pour la rénovation et l'habitation résidentielles, toutes les mesures sont permanentes. Elles bénéficient aux ménages aujourd'hui comme pour les années à venir.

On constate que cinq de ces initiatives se démarquent particulièrement.

- La baisse d'impôt appliquée depuis le 1^{er} janvier 2008 représente une diminution de la charge fiscale de 950 millions de dollars.
- La déduction pour les travailleurs définie dans le budget 2005-2006 puis bonifiée dans le budget 2006-2007 a permis de réduire le poids de la fiscalité des particuliers de 588 millions de dollars par an.
- Le Soutien aux enfants, défini dans le budget 2004-2005, a eu pour effet d'accroître l'appui financier aux familles de 547 millions de dollars annuellement.
- La Prime au travail, mise en place dans le même budget, a fait profiter les travailleurs visés d'un allègement fiscal supplémentaire de 304 millions de dollars sur une pleine année.
- Enfin, durant la période 2003-2009, l'indexation de ces différentes mesures ainsi que des tables d'impôt a ajouté un total de 1,9 milliard de dollars à ces différents allègements fiscaux, toujours sur une pleine année.

TABLEAU 1

Allégements fiscaux des particuliers depuis 2003**Gouvernement du Québec**

(en millions de dollars)

	Pleine année 2009
Budget 2004-2005	
Soutien aux enfants	547
Prime au travail	304
Régime unique d'imposition	219
Sous-total	1 070
Budget 2005-2006	
Déduction pour les travailleurs (500 \$)	300
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour aidants naturels	24
Autres mesures	48
Sous-total	372
Budget 2006-2007	
Déduction pour les travailleurs (1 000 \$)	288
Bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	74
Autres mesures	20
Sous-total	382
Budget 2007-2008	
Réduction générale d'impôt de 950 millions de dollars à compter du 1 ^{er} janvier 2008	950
Fractionnement entre conjoints des revenus de retraite	106
Incitatif québécois à l'épargne-études	41
Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	37
Autres mesures	114
Sous-total	1 248
Budget 2008-2009	
Hausse de 1 500 \$ à 2 000 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	47
Bonification et simplification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée	35
Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	20
Autres mesures	61
Sous-total	163
Énoncé économique du 14 janvier 2009⁽¹⁾ (Des actions additionnelles et immédiates pour soutenir l'économie et l'emploi)	250
Budget 2009-2010	30
Indexation (2003 à 2009)	1 897
TOTAL - ALLÈGEMENTS FISCAUX	5 412

(1) Correspond au crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles, qui est une mesure non récurrente, en vigueur uniquement pour l'année 2009.

1.2 Cinq mesures majeures

Il importe de revenir brièvement sur chacune de ces cinq mesures.

☐ La baisse d'impôt du 1^{er} janvier 2008 : 950 millions de dollars

La baisse d'impôt mise en œuvre par le gouvernement le 1^{er} janvier 2008 a eu un impact majeur sur la situation fiscale des particuliers. Elle représente un allègement de la charge fiscale de 950 millions de dollars, calculé sur une pleine année.

La baisse d'impôt du 1^{er} janvier 2008 accorde par exemple 1 044 \$ par année à un couple ayant deux enfants et gagnant 75 000 \$.

TABLEAU 2

Gains pour l'année 2009 des mesures prises depuis le budget 2004-2005 pour un couple ayant deux enfants⁽¹⁾ et un revenu de travail (en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽²⁾			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽²⁾	Budget 2007-2008 ⁽²⁾	Indexation ⁽⁶⁾	Total
	Soutien aux enfants ⁽³⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽⁴⁾	Déduction pour les travailleurs	Baisse d'impôt de 950 M\$ ⁽⁵⁾		
0	1 750	—	—	—	—	249	1 999
15 000	1 750	2 642	—	90	—	350	4 833
25 000	1 840	1 780	75	260	142	758	4 855
35 000	498	780	105	300	316	1 007	3 006
50 000	660	—	—	240	456	919	2 275
65 000	670	—	—	280	644	1 111	2 705
75 000	570	—	—	280	1 044	1 111	3 005
100 000	—	—	—	240	1 084	951	2 275
125 000	—	—	—	240	1 084	951	2 275
150 000	—	—	—	240	1 084	951	2 275
175 000	—	—	—	240	1 084	951	2 275

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enfants âgés de 3 ans et 4 ans.

(2) Ne tient pas compte de l'indexation qui apparaît à la colonne « Indexation ».

(3) Soutien aux enfants, moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et l'ancienne allocation familiale d'avant 2005.

(4) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(5) Hausses des seuils de la table d'imposition et du montant de base.

(6) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

❑ La déduction pour les travailleurs : 588 millions de dollars

La déduction pour les travailleurs a été mise en place en deux étapes. Dans le budget 2005-2006, la déduction a été fixée à 500 \$. Dans le budget 2006-2007, elle a été portée à 1 000 \$.

La mesure a représenté un allègement fiscal évalué respectivement à 300 millions de dollars et à 288 millions de dollars pour chacune des deux initiatives – soit globalement 588 millions de dollars, calculé sur une pleine année.

Cette déduction correspond à un montant égal à 6 % du revenu de travail admissible d'un particulier jusqu'à concurrence d'un maximum de 1 000 \$, lequel montant est indexé depuis janvier 2009.

❑ Le Soutien aux enfants : 547 millions de dollars

Depuis le budget 2004-2005, les familles québécoises peuvent compter sur une aide financière plus généreuse. Le Soutien aux enfants a remplacé et bonifié les mesures de même nature existant auparavant.

Au titre du Soutien aux enfants, les familles reçoivent annuellement un peu plus de 2 milliards de dollars par année. En 2005, lors de la mise en place de la mesure, celle-ci représentait une augmentation de 547 millions de dollars par rapport aux allocations précédemment versées.

Concrètement, le Soutien aux enfants représente, en 2009, les soutiens suivants pour certaines familles types¹ :

- un couple ayant deux enfants et un salaire de 25 000 \$ reçoit 3 249 \$;
- un couple ayant deux enfants et un salaire de 50 000 \$ reçoit 3 074\$;
- un couple ayant deux enfants et un salaire de 75 000 \$ reçoit 2 074 \$;
- un couple ayant deux enfants et un salaire de 100 000 \$ reçoit 1 169 \$;
- une famille monoparentale ayant un enfant et un salaire de 25 000 \$ reçoit 2 924 \$.

¹ Source : Calculateur du revenu disponible, ministère des Finances du Québec, « www.finances.gouv.qc.ca ».

❑ **La Prime au travail : 304 millions de dollars**

Mise en place dans le cadre du budget 2004-2005, la Prime au travail récompense depuis 2005 l'effort des travailleurs à faible et à moyen revenus, qu'ils aient ou non des enfants. En 2005, la Prime au travail représentait un soutien fiscal de 304 millions de dollars pour les travailleurs.

On peut donner deux exemples concrets de la Prime au travail, pour 2009 :

- pour un couple avec enfants ayant un salaire de 25 000 \$, la Prime au travail est de 2 062 \$;
- pour une famille monoparentale ayant un salaire de 25 000 \$, la Prime au travail est de 872 \$.

❑ **L'indexation des mesures et des tables d'impôt : 1,9 milliard de dollars**

Depuis 2003, le gouvernement a procédé à l'indexation des mesures mises en place, cette indexation s'ajoutant à celle des tables d'impôt. Cela signifie que l'allégement fiscal résultant des mesures que l'on vient de présenter a augmenté en raison de l'indexation.

Au total, cette indexation générale signifie, pour une pleine année, un allégement fiscal de 1,9 milliard de dollars.

1.3 Les Québécois ne sont plus les plus taxés en Amérique du Nord

Les mesures fiscales définies depuis 2003 par le gouvernement en faveur des particuliers ont eu un impact majeur sur le revenu disponible des ménages, avec le résultat que les Québécois ne sont plus les plus taxés en Amérique du Nord.

□ La hausse du revenu disponible

On a voulu illustrer concrètement l'impact des allègements fiscaux définis depuis 2003 par le gouvernement à partir de certaines situations types. Les évaluations incluent les mesures appliquées par le gouvernement fédéral.

■ Illustration pour un couple ayant deux enfants

Pour un couple ayant deux enfants et un salaire de 25 000 \$, le revenu disponible a augmenté en six ans de 10 158 \$, soit de 35,7 %, ce qui est tout à fait considérable.

Au Québec, sur une période plus longue, soit de 1998 à 2009, le revenu disponible s'est accru de 12 066 \$, soit de 45,4 %.

TABLEAU 3

Revenu disponible pour un couple ayant deux enfants et un revenu de travail – Québec (en dollars)

	1998	2003	2009	Variation 2003 à 2009	Variation 1998 à 2009
Salaire	25 000	25 000	25 000	—	—
Gouvernement du Québec					
- Transferts moins impôt sur le revenu	+ 1 463	+ 921	+ 5 735	+ 4 813	+ 4 272
Gouvernement fédéral					
- Transferts moins impôt sur le revenu	+ 1 595	+ 4 179	+ 9 452	+ 5 273	+ 7 857
Cotisations québécoises et fédérales	- 1 467	- 1 602	- 1 530	+ 72	- 63
Sous-total	+ 1 591	+ 3 498	+ 13 657	+ 10 158	+ 12 066
REVENU DISPONIBLE	26 591	28 498	38 657	+ 10 158 + 35,7 %	+ 12 066 + 45,4 %

Note : Le couple a des enfants de 3 et 4 ans respectivement. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Calculateur du revenu disponible, ministère des Finances du Québec, « www.finances.gouv.qc.ca ».

En Ontario, le revenu disponible d'un couple ayant deux enfants et un salaire de 25 000 \$ a augmenté de 22,5 % depuis 2003 et de 43,4 % depuis 1998.

TABLEAU 4

Revenu disponible pour un couple ayant deux enfants et un revenu de travail – Ontario

(en dollars)

	1998	2003	2009	Variation 2003 à 2009	Variation 1998 à 2009
Salaire	25 000	25 000	25 000	—	—
Gouvernement de l'Ontario					
- Transferts moins impôt sur le revenu	+ 227	+ 2 069	+ 3 384	+ 1 315	+ 3 157
Gouvernement fédéral					
- Transferts moins impôt sur le revenu	+ 1 272	+ 3 940	+ 9 447	+ 5 507	+ 8 175
Cotisations ontariennes⁽¹⁾ et fédérales	- 1 363	- 1 589	- 1 797	- 208	- 434
Sous-total	+ 136	+ 4 420	+ 11 035	+ 6 615	+ 10 899
REVENU DISPONIBLE	25 136	29 420	36 035	+ 6 615	+ 10 899
				+ 22,5 %	+ 43,4 %

Note : Le couple a des enfants de 3 et 4 ans respectivement. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Comprend la contribution-santé de l'Ontario.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ Illustration pour une famille monoparentale

Dans le cas d'une famille monoparentale ayant un enfant et un salaire de 25 000 \$, on constate que le revenu disponible a augmenté de 5 458 \$ ou 21,4 % entre 2003 et 2009.

Au Québec, de 1998 à 2009, l'accroissement du revenu disponible est de 7 460 \$ ou 31,7 %.

TABLEAU 5

Revenu disponible pour une famille monoparentale ayant un enfant – Québec (en dollars)

	1998	2003	2009	Variation 2003 à 2009	Variation 1998 à 2009
Salaire	25 000	25 000	25 000	—	—
Gouvernement du Québec					
- Transferts moins impôt sur le revenu	- 105	+ 618	+ 2 653	+ 2 035	+ 2 758
Gouvernement fédéral					
- Transferts moins impôt sur le revenu	+ 182	+ 1 775	+ 4 973	+ 3 198	+ 4 791
Cotisations québécoises et fédérales	- 1 538	- 1 852	- 1 627	+ 225	- 89
Sous-total	- 1 461	+ 541	+ 5 999	+ 5 458	+ 7 460
REVENU DISPONIBLE	23 539	25 541	30 999	+ 5 458 + 21,4 %	+ 7 460 + 31,7 %

Note : La famille monoparentale a un enfant de 3 ans. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Calculateur du revenu disponible, ministère des Finances du Québec, « www.finances.gouv.qc.ca ».

En Ontario, les augmentations constatées sont respectivement de 14,5 % depuis six ans et de 29,6 % depuis 1998.

TABLEAU 6

Revenu disponible pour une famille monoparentale ayant un enfant – Ontario
(en dollars)

	1998	2003	2009	Variation 2003 à 2009	Variation 1998 à 2009
Salaire	25 000	25 000	25 000	—	—
Gouvernement de l'Ontario					
- Transferts moins impôt sur le revenu	- 594	+ 961	+ 1 524	+ 564	+ 2 118
Gouvernement fédéral					
- Transferts moins impôt sur le revenu	- 141	+ 1 536	+ 4 946	+ 3 411	+ 5 087
Cotisations ontariennes⁽¹⁾ et fédérales	- 1 363	- 1 589	- 1 797	- 208	- 434
Sous-total	- 2097	+ 907	+ 4 674	+ 3 767	+ 6 771
REVENU DISPONIBLE	22 903	25 907	29 674	+ 3 767	+ 6 771
				+ 14,5 %	+ 29,6 %

Note : La famille monoparentale a un enfant de 3 ans. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Comprend la contribution-santé de l'Ontario.

Source : Ministère des Finances du Québec.

□ La comparaison avec les autres provinces

En raison des allègements fiscaux décidés par le gouvernement en faveur des particuliers, la situation relative des Québécois par rapport aux contribuables des autres provinces s'est profondément modifiée.

L'écart moyen de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces a diminué de façon significative.

— En 2003, l'écart moyen de fardeau fiscal avec les autres provinces atteignait 2,1 milliards de dollars.

— En 2008, cet écart a été réduit de 50 %. Il s'établit à 1,1 milliard de dollars.

Si on effectue une comparaison province par province, on constate que les Québécois ne sont plus les plus taxés en Amérique du Nord.

— En 2003, huit provinces avaient un fardeau fiscal moins élevé que le Québec, à l'impôt des particuliers.

— En 2008, le Québec fait mieux à cet égard que le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse.

— Le fardeau fiscal reste moins élevé en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador. Toutefois, même si les Ontariens demeurent moins imposés que les Québécois, l'écart de fardeau fiscal a été réduit de 51 % depuis 2003.

TABLEAU 7

Impôt des particuliers**Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure de taxation des autres provinces au Québec⁽¹⁾**

(en millions de dollars)

	2003	2008⁽²⁾	Écart
Écart Québec - autres provinces⁽³⁾			
Alberta	4 449	3 589	- 860
Colombie-Britannique	3 569	3 292	- 277
Ontario	5 642	2 735	- 2 907
Saskatchewan	2 394	2 535	+ 141
Terre-Neuve-et-Labrador	- 965	109	+ 1 074
Nouveau-Brunswick	1 701	- 341	- 2 042
Manitoba	692	- 702	- 1 394
Île-du-Prince-Édouard	1 063	- 832	- 1 895
Nouvelle-Écosse	664	- 898	- 1 562
ÉCART MOYEN	2 134	1 054	- 1 080
— En pourcentage			- 50,6

(1) En prenant en considération les contributions-santé et les mesures d'aide aux familles (par exemple, les allocations familiales et les crédits d'impôt remboursables).

(2) En prenant en considération les mesures des budgets 2008-2009 du Québec, du gouvernement fédéral et des autres provinces, ainsi que les énoncés économiques publiés à l'automne 2008.

(3) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

Source : Ministère des Finances du Québec.

■ **Une autre façon de mesurer les progrès accomplis**

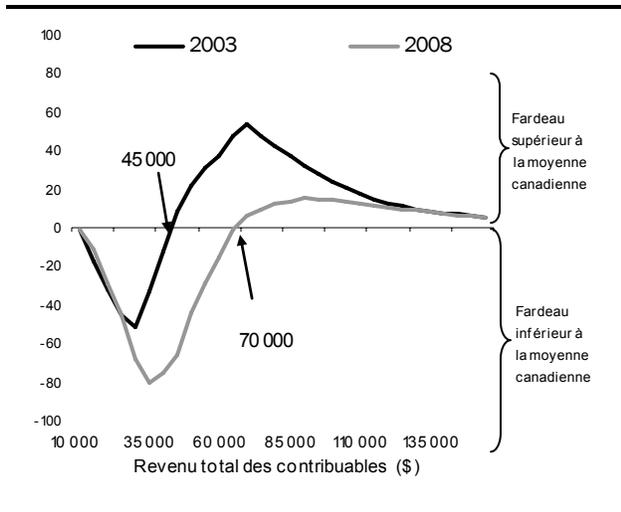
Il existe une autre façon d'apprécier le chemin parcouru en matière de taxation des particuliers.

- En 2003, les familles avec enfants ayant un revenu inférieur à 45 000 \$ avaient un fardeau fiscal comparable à la moyenne canadienne ou inférieur.
- En 2008, cette réalité s'applique à un beaucoup plus grand nombre de familles : les familles avec enfants dont le fardeau fiscal est comparable ou inférieur à la moyenne canadienne sont les familles ayant un revenu de moins de 70 000 \$.
- Si on effectue le même calcul avec l'ensemble des particuliers, on constate que la limite de revenus en dessous de laquelle le fardeau fiscal du Québec est plus bas que la moyenne canadienne est passée, en six ans, de 35 000 \$ à 45 000 \$.

GRAPHIQUE 1

Écart de fardeau fiscal entre le Québec et la moyenne canadienne pour les familles avec enfants – 2003 et 2008

(en millions de dollars)

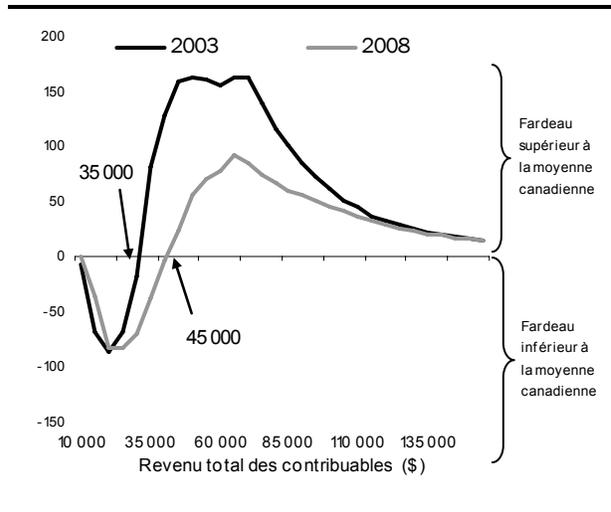


Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 2

Écart de fardeau fiscal entre le Québec et la moyenne canadienne pour l'ensemble des particuliers – 2003 et 2008

(en millions de dollars)



Source : Ministère des Finances du Québec.

1.4 Une comparaison internationale

Afin de comparer la charge fiscale des Québécois sur le plan international, on a procédé à une comparaison du fardeau fiscal pour différents types de ménages au Québec et dans les divers pays membres de l'OCDE.

Cette comparaison a été effectuée en se basant sur la méthodologie de l'OCDE.

- Dans le cas du Québec, la charge fiscale nette a été calculée en considérant l'impôt fédéral et provincial, les cotisations sociales et cinq crédits d'impôt remboursables – soit le Soutien aux enfants, la Prime au travail, le crédit d'impôt remboursable pour la TVQ et, pour ce qui est de la fiscalité fédérale, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit d'impôt remboursable pour la TPS.
- L'impôt, les cotisations et les prestations ont été estimés à partir du salaire brut moyen de chaque pays.

Cette comparaison internationale a été effectuée pour 2000 et pour 2006. On trouvera ci-après les résultats complets obtenus pour 2006, ainsi que l'évolution mesurée entre 2000 et 2006, et cela pour différentes situations types.

□ Une conclusion globale : la fiscalité québécoise est plus favorable aux familles avec enfants et aux familles à bas revenu

De façon générale, le régime d'imposition au Québec profite davantage aux familles avec enfants et aux personnes ayant un revenu inférieur à la moyenne.

- Le taux moyen d'imposition du Québec est moins élevé que dans la plupart des pays membres de l'OCDE pour les familles (couples et familles monoparentales) ayant deux enfants.
- Les contribuables ayant un revenu brut inférieur au revenu moyen ont un taux d'imposition plus bas que la moyenne des pays de l'OCDE. À l'inverse, les revenus supérieurs à la moyenne ont un taux d'imposition plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE.

Ces constats reflètent la générosité du régime fiscal québécois par rapport aux pays membres de l'OCDE, pour ce qui est des familles avec enfants et des familles à bas revenu.

□ Les principaux résultats obtenus pour 2006

On trouvera ci-après les résultats des comparaisons effectuées avec les pays membres de l'OCDE, pour ce qui est :

- des familles avec enfants;
- des personnes vivant seules.

■ Les familles avec enfants

Comparativement aux pays membres de l'OCDE, les familles québécoises bénéficient d'un régime fiscal très avantageux.

- La charge fiscale d'un couple ayant deux enfants et un revenu équivalent au salaire brut moyen se situe au cinquième rang des pays de l'OCDE (graphique 3).
- Pour une famille monoparentale ayant un revenu équivalent à 67 % du revenu brut moyen, le Québec se situe au deuxième rang – juste après l'Irlande –, tous les autres pays de l'OCDE ayant une fiscalité plus lourde (graphique 4).

Définition de charge fiscale nette

La charge fiscale nette est constituée de l'impôt sur le revenu majoré des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale et diminué des prestations en espèces versées aux différentes catégories de familles en pourcentage des coûts de main-d'œuvre – salaire brut plus cotisations patronales de sécurité sociale, y compris les taxes sur les salaires.

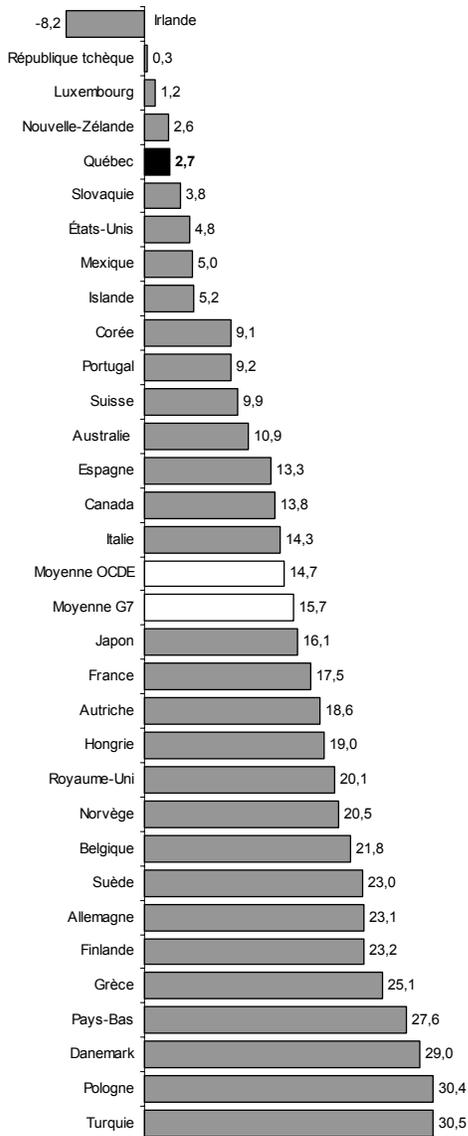
- Pour le Québec, la charge fiscale nette est calculée en considérant l'impôt fédéral et provincial, les cotisations sociales et les crédits d'impôts remboursables suivants : Soutien aux enfants (anciennement l'allocation familiale), Prime au travail, Prestation fiscale canadienne pour enfants et crédits d'impôt remboursables pour la TPS et la TVQ.

Le salaire hebdomadaire moyen est estimé en considérant les salariés âgés de 15 ans et plus, les employés à plein temps et les secteurs industriels C à K du CITI révision 3.1. Pour obtenir le salaire annuel moyen, on multiplie le salaire hebdomadaire moyen (incluant les heures supplémentaires) par 52 semaines.

Source : OCDE, *Les impôts sur les salaires*, 2006.

GRAPHIQUE 3

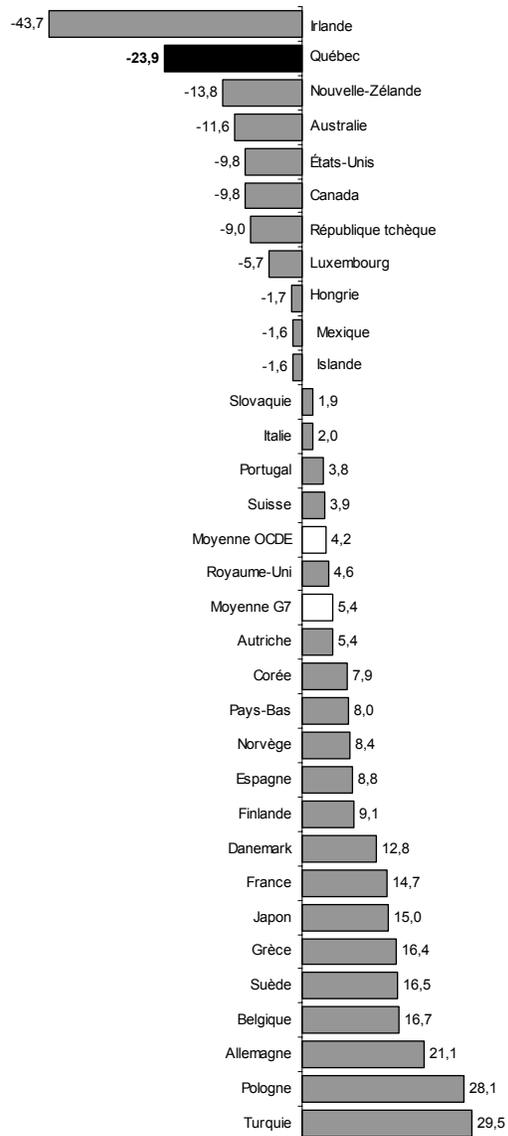
Comparaison de la charge fiscale nette d'un couple ayant deux enfants et un revenu équivalent au salaire brut moyen – 2006
(en pourcentage du salaire)



Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 4

Comparaison de la charge fiscale nette d'une famille monoparentale ayant deux enfants et un revenu équivalent à 67 % du salaire brut moyen – 2006
(en pourcentage du salaire)



Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

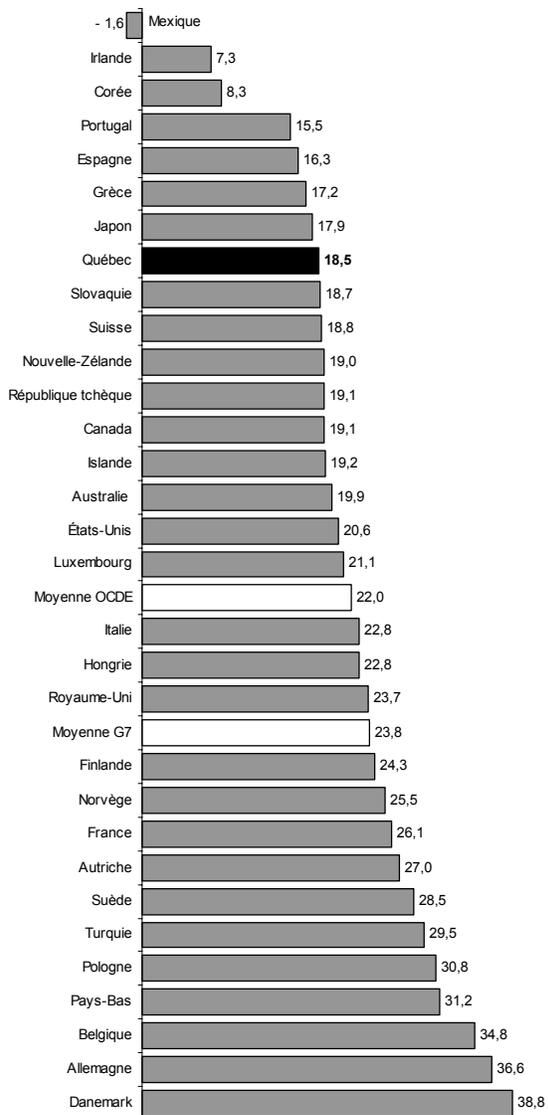
■ Les personnes vivant seules

Comparativement aux autres pays de l'OCDE, le régime fiscal québécois est moins avantageux pour ce qui est des personnes vivant seules, à moins qu'elles n'aient un revenu inférieur à la moyenne.

- Pour les personnes vivant seules et ayant un revenu équivalent à 67 % du salaire brut moyen, le régime fiscal québécois place le Québec au huitième rang parmi les pays de l'OCDE (graphique 5).
- Par contre, lorsque le revenu est égal au salaire brut moyen, la fiscalité québécoise est plus lourde que celle de la moyenne des pays de l'OCDE (graphique 6).

GRAPHIQUE 5

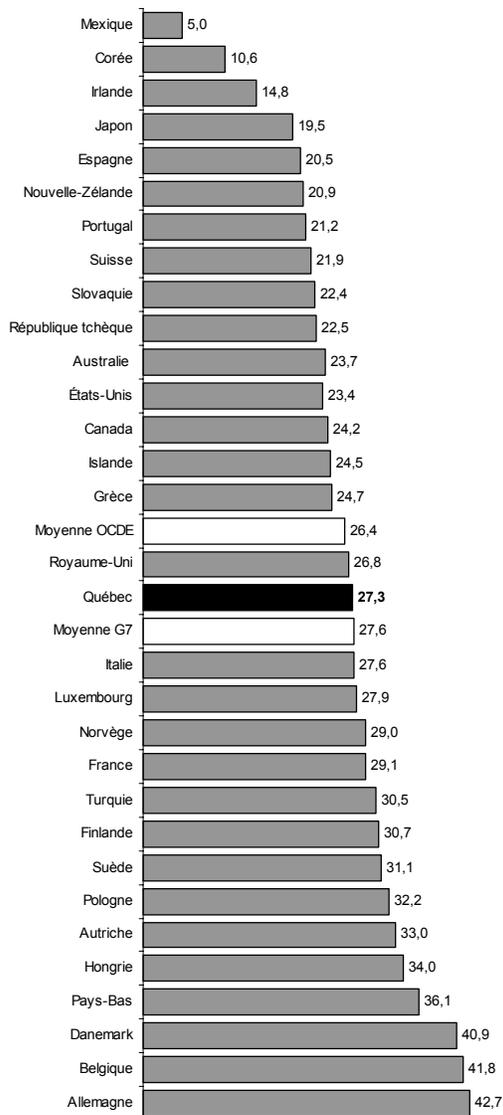
Comparaison de la charge fiscale nette d'une personne vivant seule ayant un revenu équivalent à 67 % du salaire brut moyen – 2006
(en pourcentage du salaire)



Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 6

Comparaison de la charge fiscale nette d'une personne vivant seule ayant un revenu équivalent au salaire brut moyen – 2006
(en pourcentage du salaire)



Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

□ Évolution entre 2000 et 2006

Si l'on compare maintenant la situation prévalant en 2006 avec celle que l'on pouvait observer en 2000, on constate que c'est au Québec que se sont produites les améliorations les plus spectaculaires, pour les familles avec enfants comme pour les ménages ayant un revenu inférieur à la moyenne.

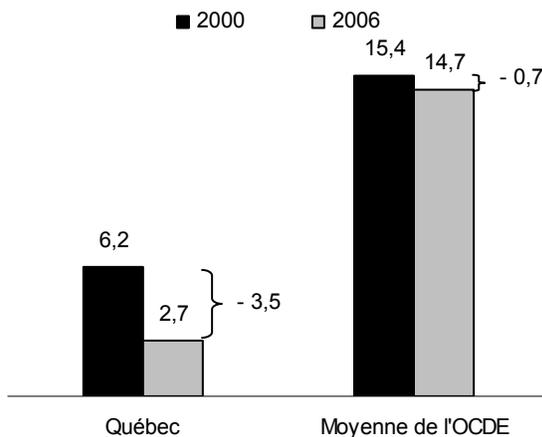
■ Les couples ayant deux enfants

Pour un couple ayant deux enfants et un revenu équivalent au salaire brut moyen, on observe les résultats suivants :

- le taux moyen d'imposition au Québec a diminué de 3,5 %, comparativement à 0,7 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (graphique 7);
- le taux marginal d'imposition a diminué de 0,7 % au Québec, alors qu'il a augmenté de 2,5 % en moyenne dans les pays de l'OCDE (graphique 8).

GRAPHIQUE 7

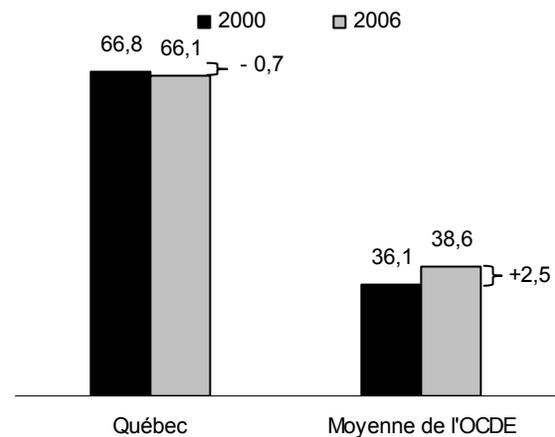
Évolution de la charge fiscale nette d'un couple, ayant deux enfants, au salaire brut moyen de 2000 à 2006
(en pourcentage du salaire)



Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 8

Évolution du taux marginal d'un couple, ayant deux enfants, au salaire brut moyen de 2000 à 2006
(en pourcentage)



Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 8

Évolution de la charge fiscale nette pour un couple ayant deux enfants et un revenu équivalent au salaire brut moyen

(en pourcentage du salaire)

Pays	2000	2006	Écart
Allemagne	24,5	23,1	- 1,4
Canada	15,0	13,8	- 1,2
États-Unis	8,9	4,8	- 4,1
France	16,3	17,5	1,2
Italie	16,9	14,3	- 2,6
Japon	12,9	16,1	3,2
Royaume-Uni	20,0	20,1	0,1
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>15,4</i>	<i>14,7</i>	<i>- 0,7</i>
<i>Moyenne du G7</i>	<i>16,4</i>	<i>15,7</i>	<i>- 0,7</i>
QUÉBEC	6,2	2,7	- 3,5

Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

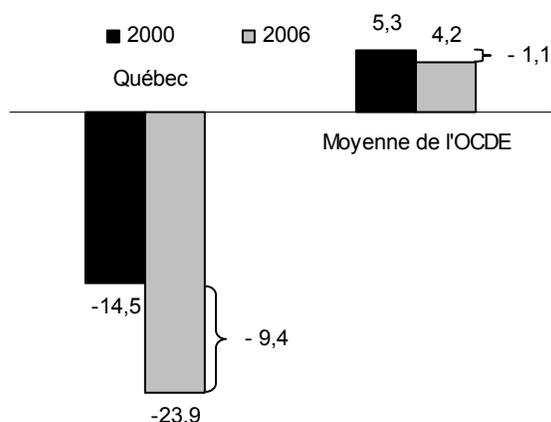
■ Les familles monoparentales ayant deux enfants

Entre 2000 et 2006, la charge fiscale a diminué beaucoup plus rapidement au Québec qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE, pour les familles monoparentales ayant deux enfants et un revenu inférieur à la moyenne.

- Ainsi, pour une famille monoparentale ayant deux enfants dont le chef de famille gagne 67 % du salaire brut moyen, la charge fiscale nette du Québec a diminué de 9,4 %, comparativement à une réduction de 1,1 % dans les pays de l'OCDE, durant la même période (graphique 9).
- Pour la même famille monoparentale, le taux marginal d'imposition a diminué de 0,4 % au Québec, pendant qu'il augmentait de 3,5 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE (graphique 10).

GRAPHIQUE 9

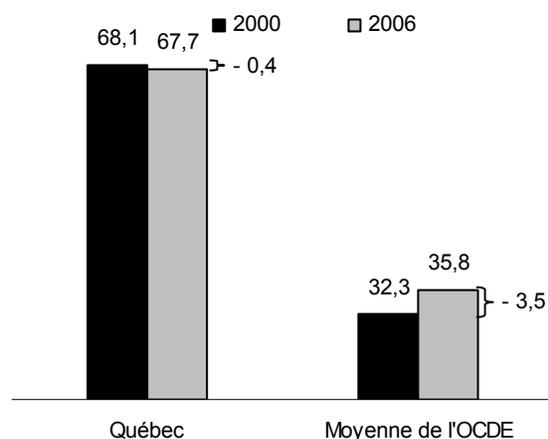
Évolution de la charge fiscale nette d'une famille monoparentale ayant deux enfants et un revenu équivalent à 67 % du salaire brut moyen de 2000 à 2006
(en pourcentage du salaire)



Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 10

Évolution du taux marginal d'une famille monoparentale ayant deux enfants et un revenu équivalent à 67 % du salaire brut moyen de 2000 à 2006
(en pourcentage)



Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 9

**Évolution de la charge fiscale nette pour une famille monoparentale
ayant deux enfants et un revenu équivalent à 67 % du salaire
brut moyen**

(en pourcentage du salaire)

Pays	2000	2006	Écart
Allemagne	20,3	21,1	0,8
Canada	- 10,9	- 9,8	1,1
États-Unis	- 6,7	- 9,8	- 3,1
France	14,0	14,7	0,7
Italie	3,2	2,0	- 1,2
Japon	12,8	15,0	2,2
Royaume-Uni	3,9	4,6	0,7
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	5,3	4,2	- 1,1
<i>Moyenne du G7</i>	5,2	5,4	0,2
QUÉBEC	- 14,5	- 23,9	- 9,4

Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

■ Les personnes vivant seules

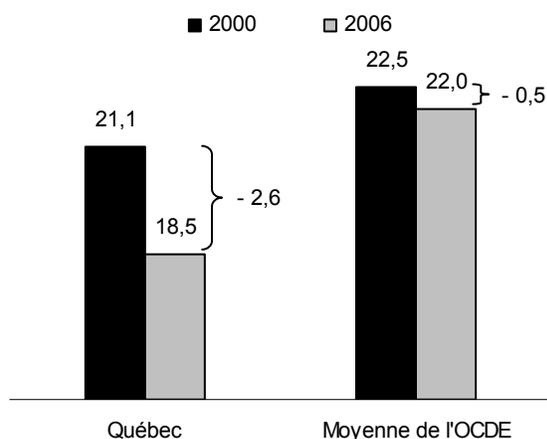
La situation fiscale des personnes vivant seules s'est également améliorée davantage au Québec que dans l'ensemble des pays de l'OCDE, pour ce qui est des personnes ayant un revenu inférieur à la moyenne.

- La charge fiscale nette d'une personne vivant seule et ayant un revenu équivalent à 67 % du salaire brut moyen a diminué au Québec, en six ans, de 2,6 %, comparativement à une réduction de 0,5 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE (graphique 11).
- Pour ce même contribuable, entre 2000 et 2006, le taux marginal d'imposition a diminué de 3,8 % au Québec alors qu'il a augmenté de 0,5 % dans l'ensemble des pays de l'OCDE (graphique 12).

GRAPHIQUE 11

Évolution de la charge fiscale nette d'une personne vivant seule ayant un revenu équivalent à 67 % du salaire brut moyen de 2000 à 2006

(en pourcentage du salaire)

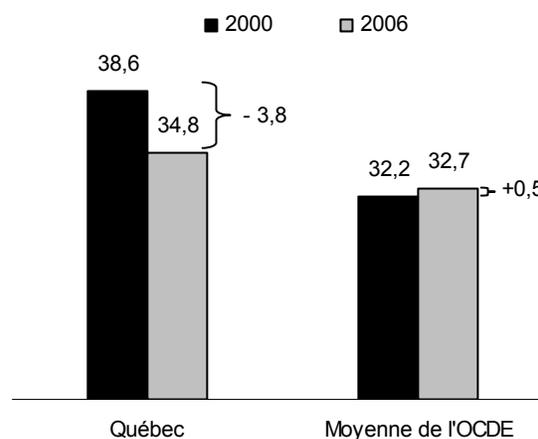


Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 12

Évolution du taux marginal d'une personne vivant seule ayant un revenu équivalent à 67 % du salaire brut moyen de 2000 à 2006

(en pourcentage)



Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 10

Évolution de la charge fiscale nette pour une personne vivant seule ayant un revenu équivalent à 67 % du salaire brut moyen

(en pourcentage du salaire)

Pays	2000	2006	Écart
Allemagne	38,1	36,6	- 1,5
Canada	19,6	19,1	- 0,5
États-Unis	21,1	20,6	- 0,5
France	25,7	26,1	0,4
Italie	23,7	22,8	- 0,9
Japon	15,5	17,9	2,4
Royaume-Uni	22,2	23,7	1,5
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	22,5	22,0	- 0,5
<i>Moyenne du G7</i>	23,7	23,8	0,1
QUÉBEC	21,1	18,5	- 2,6

Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

2. LE REVENU DES QUÉBÉCOIS

La section précédente a permis de dresser un tableau des principales mesures fiscales mises en place par le gouvernement du Québec depuis 2003 à l'intention des particuliers et de leurs effets sur la situation fiscale des ménages.

Cette deuxième section évalue le revenu des Québécois, son évolution dans le temps et compare cette évolution avec ce qui s'est passé dans les autres provinces. À cette fin, le concept de « revenu médian » est utilisé plutôt que celui de « revenu moyen », afin d'éliminer l'impact des revenus extrêmement bas ou élevés.

Les travaux effectués aboutissent aux constats suivants :

- Entre 1998 et 2006, le revenu médian, en dollars de 2006, de l'ensemble des unités familiales a augmenté de 11,5 % avant transferts et impôts et de 14,6 % après transferts et impôts.
- En 2006, le revenu médian de l'ensemble des unités familiales québécoises s'établissait à 38 500 \$.
- Toujours depuis 1998, on observe que l'augmentation du revenu a bénéficié à tous les types d'unités familiales.
- La hausse du revenu observée au Québec est comparable à ce que l'on observe dans l'ensemble du Canada, mais elle est plus élevée qu'en Ontario, pour ce qui est de l'ensemble des unités familiales. Elle est plus importante au Québec, lorsque l'on analyse la situation des unités familiales avec enfants et des ménages à faible revenu.
- La comparaison avec les autres provinces concernant certaines situations types confirme que le revenu disponible après impôts est plus élevé au Québec, pour les familles à faible et à moyen revenus.

2.1 Le revenu des familles en 2006

En 2006, le Québec comptait environ 3,4 millions d'unités familiales, dont :

- 667 000 couples avec enfants;
- 175 000 familles monoparentales;
- 594 000 couples sans enfants;
- 1 308 000 personnes vivant seules.

Le revenu médian de l'ensemble des unités familiales québécoises après transferts et impôts s'établissait alors à 38 500 \$.

Ce revenu variait selon le type de ménage :

- le revenu médian des couples avec enfants atteignait 63 700 \$;
- le revenu médian des personnes seules était évalué à 20 800 \$.

TABLEAU 11

Revenu médian et moyen après transferts et impôts selon le type d'unité familiale – Québec, 2006

Type d'unité familiale	Nombre en milliers d'unités familiales	Revenu médian (en \$)	Revenu moyen (en \$)
Couples avec enfants	667	63 700	70 100
Familles monoparentales	175	37 000	40 900
Couples sans enfants	594	50 900	56 700
Personnes seules	1 308	20 800	25 100
Autres	696	n.d.	n.d.
TOTAL	3 440	38 500	46 200

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Définition du revenu médian

Le revenu médian correspond à la valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné d'unités familiales. La première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Le concept de revenu englobe les revenus que touche un résident du Canada ou qui sont pertinents aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada et au Québec. Le revenu avant transferts et impôts correspond à la somme des revenus d'emploi (provenant d'un travail salarié ou autonome [montant net]), des revenus de placements, des revenus de retraite (régime de retraite privé) et des éléments compris dans les autres revenus gagnés par l'unité familiale. Le revenu après transferts et impôts correspond aux revenus gagnés par une unité familiale, plus les transferts gouvernementaux, y compris les crédits d'impôt remboursables, moins l'impôt sur le revenu mais sans tenir compte des cotisations obligatoires.

Source : Statistique Canada.

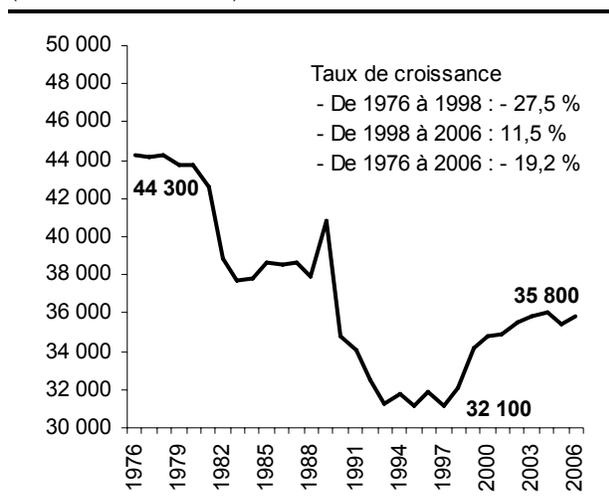
2.2 Une augmentation importante des revenus de l'ensemble des unités familiales depuis 1998

Les graphiques 13 et 14 illustrent les constatations suivantes, qui touchent l'ensemble des ménages.

- Avant transferts et impôts, le revenu médian des Québécois, en dollars de 2006, a diminué entre 1976 et 1998 (- 27,5 %), puis augmenté entre 1998 et 2006 (11,5 %).
- Si l'on prend en considération les transferts des gouvernements et les impôts, la tendance demeure la même. Toutefois, le revenu après transferts et impôts médian a diminué moins rapidement pendant la période 1976-1998 (- 20,6 %) et a augmenté plus rapidement pendant la période 1998-2006 (14,6 %).
- Cela signifie que les transferts gouvernementaux et les impôts ont permis de relever le revenu des ménages de 6,9 % au cours de la période 1976-1998 et de 3,1 % pour la période 1998-2006.

GRAPHIQUE 13

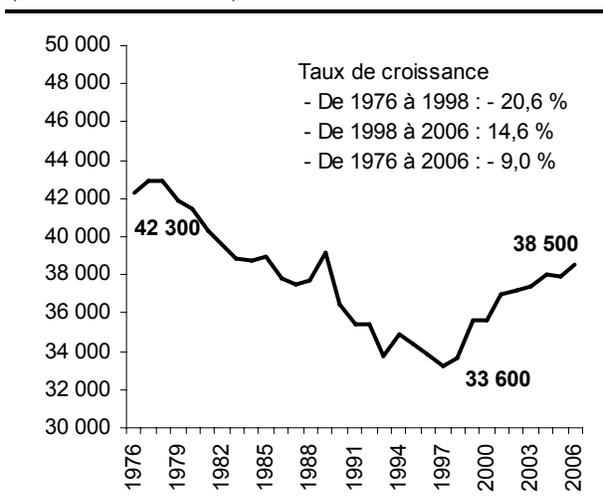
Évolution du revenu médian avant transferts et impôts de 1976 à 2006
(en dollars de 2006)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 14

Évolution du revenu médian après transferts et impôts de 1976 à 2006
(en dollars de 2006)



Source : Statistique Canada.

2.3 Une augmentation du revenu qui a bénéficié à tous les types d'unités familiales

Les graphiques 15 à 18 présentent l'évolution du revenu médian, en dollars de 2006, pour plusieurs types de ménages – soit les couples avec enfants, les familles monoparentales, les couples sans enfants et les personnes vivant seules.

Pour la période 1976-1998, on observe certaines différences selon le type de famille.

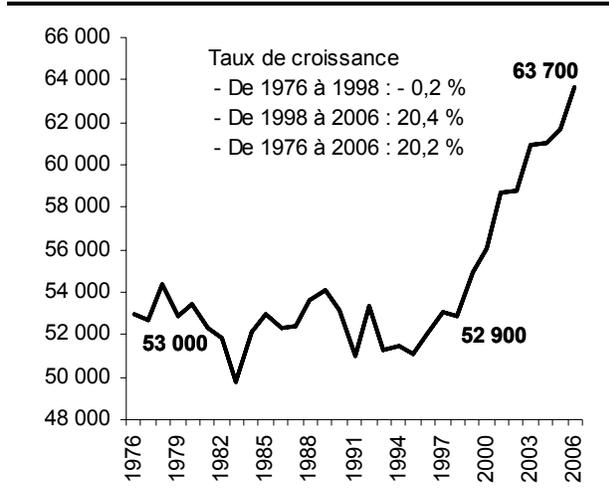
- Pour cette période, le revenu médian après transferts et impôts des couples avec enfants est demeuré relativement stable, alors que celui des familles monoparentales s'est accru de 12 %.
- Par contre, le revenu médian a diminué pour les couples sans enfants (– 17 %) et pour les personnes seules (– 2 %).

Pour la période allant de 1998 à 2006, on constate une amélioration remarquable du revenu, quel que soit le type de ménage. Le revenu médian a augmenté :

- de 20,4 % pour les couples avec enfants;
- de 38,6 % pour les familles monoparentales;
- de 21,8 % pour les couples sans enfants;
- de 19,5 % pour les personnes vivant seules.

GRAPHIQUE 15

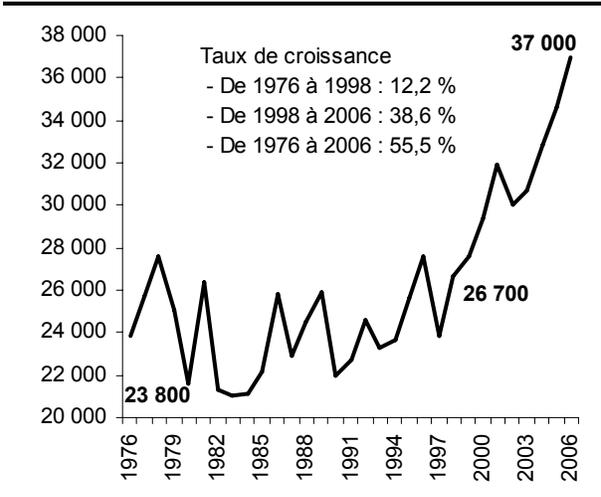
**Évolution du revenu médian après transferts et impôts
Couples avec enfants, de 1976 à 2006**
(en dollars de 2006)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 16

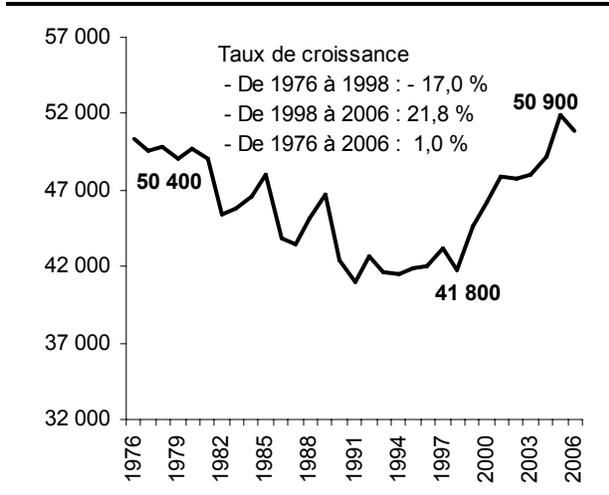
**Évolution du revenu médian après transferts et impôts
Familles monoparentales, de 1976 à 2006**
(en dollars de 2006)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 17

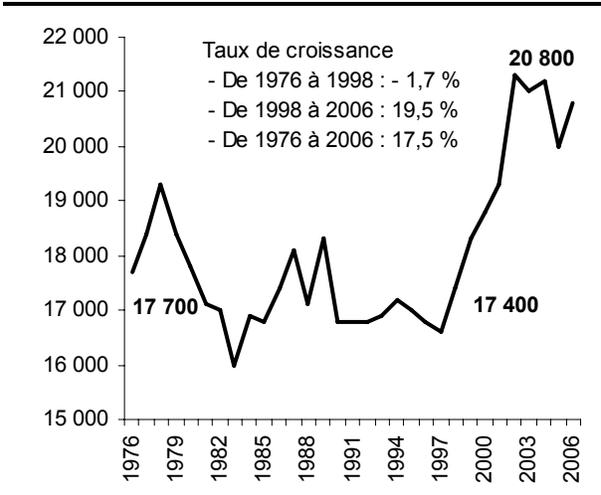
**Évolution du revenu médian après transferts et impôts
Couples sans enfants, de 1976 à 2006**
(en dollars de 2006)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 18

**Évolution du revenu médian après transferts et impôts
Personnes seules, de 1976 à 2006**
(en dollars de 2006)



Source : Statistique Canada.

2.4 La comparaison avec les autres provinces

On a procédé à une comparaison de l'évolution du revenu médian constatée au Québec et dans les autres provinces.

☐ L'ensemble des unités familiales : une hausse du revenu comparable à ce que l'on observe au Canada, mais plus élevée qu'en Ontario

Comme l'indiquent les graphiques 19 et 20, pour l'ensemble des unités familiales, la hausse importante du revenu médian après transferts et impôts observée au Québec depuis 1998 est comparable à l'augmentation notée au Canada durant la même période. Par contre, l'augmentation a été moins élevée en Ontario.

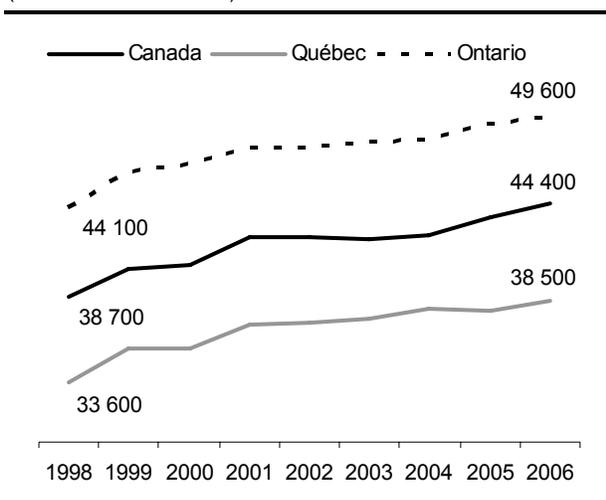
Pour l'ensemble des unités familiales au Québec, le revenu médian reste inférieur à celui des unités familiales de l'ensemble du Canada et de l'Ontario.

— En 2006, le revenu médian après transferts et impôts du Québec représente 87 % du revenu médian canadien (comme en 1998).

— Ce revenu est égal à 78 % du revenu médian total de l'Ontario, soit une hausse de deux points de pourcentage par rapport à 1998 (il représentait alors 76 %).

GRAPHIQUE 19

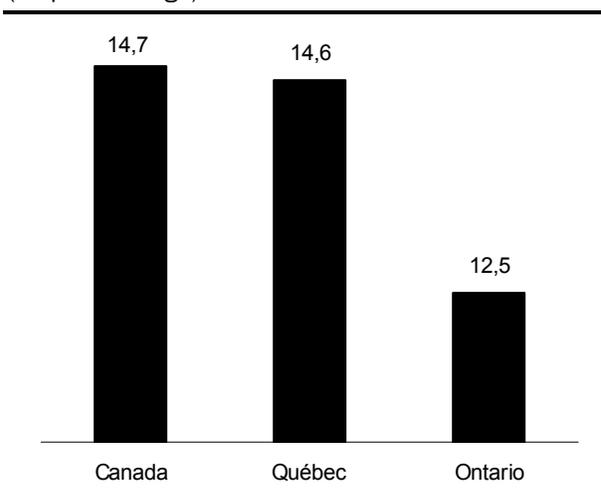
Évolution du revenu médian après transferts et impôts – Ensemble des unités familiales, de 1998 à 2006
(en dollars de 2006)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 20

Taux de croissance du revenu médian, en dollars de 2006, après transferts et impôts – Ensemble des unités familiales, de 1998 à 2006
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

□ Les familles avec enfants

Dans le cas des familles avec enfants, la progression du revenu médian est beaucoup plus importante.

■ Les couples avec enfants

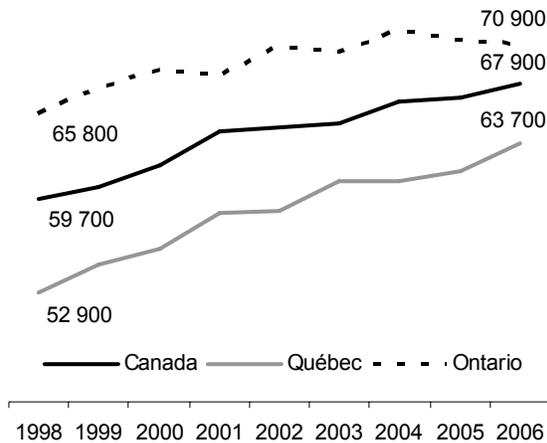
Pour ce qui est des couples avec enfants, le revenu médian après transferts et impôts a augmenté de 20 % au Québec, comparativement à 8 % pour l'Ontario et 14 % pour le Canada (graphiques 21 et 22).

Ainsi, ce revenu au Québec représente en 2006 :

- 94 % du revenu du Canada (comparativement à 89 % en 1998);
- 90 % du revenu de l'Ontario (comparativement à 80 % en 1998).

GRAPHIQUE 21

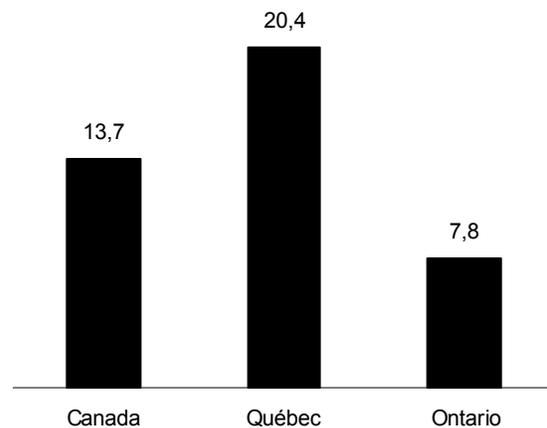
Évolution du revenu médian, après transferts et impôts, des couples avec enfants, de 1998 à 2006
(en dollars de 2006)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 22

Taux de croissance du revenu médian, en dollars de 2006, après transferts et impôts, des couples avec enfants, de 1998 à 2006
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

■ Les familles monoparentales

Entre 1998 et 2006, le revenu médian après transferts et impôts des familles monoparentales a augmenté de 38,6 % au Québec, comparativement à 28,4 % en Ontario et à 32,2 % pour l'ensemble du Canada (graphiques 23 et 24).

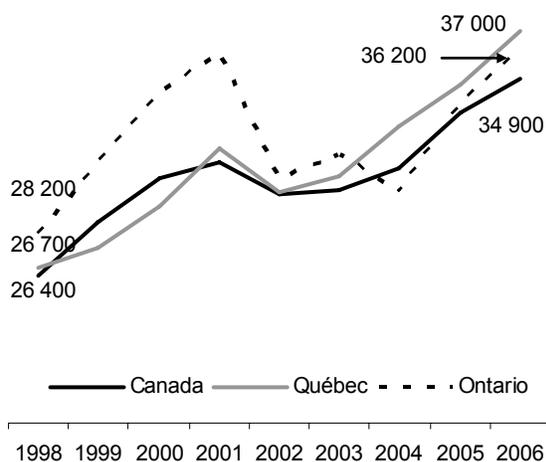
Il s'agit de très fortes augmentations, et pour ce type de familles, le revenu médian observé au Québec a dépassé celui de l'Ontario et celui de l'ensemble du Canada.

Ainsi, le revenu médian du Québec représente en 2006 :

- 106 % du revenu du Canada (comparativement à 101 % en 1998);
- 102 % du revenu de l'Ontario (comparativement à 95 % en 1998).

GRAPHIQUE 23

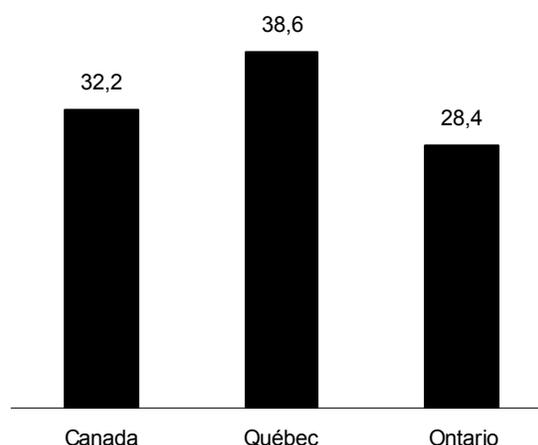
Revenu médian après transferts et impôts, familles monoparentales, de 1998 à 2006
(en dollars de 2006)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 24

Taux de croissance du revenu médian, en dollars de 2006, après transferts et impôts, familles monoparentales, de 1998 à 2006
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

□ Les ménages à faible revenu

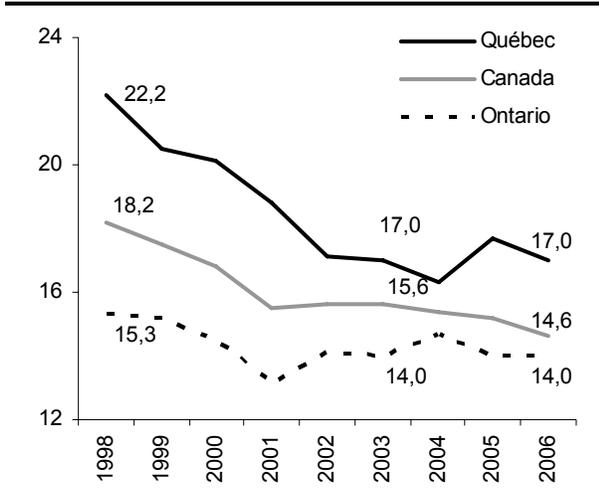
Pour ce qui est des ménages à faible revenu, on a évalué la progression enregistrée en mesurant le taux de faible revenu selon la méthode du « seuil de faible revenu » (SFR²).

- Depuis 1998, le taux de faible revenu a diminué pour l'ensemble des unités familiales (graphique 25). Il est passé de 22,2 % à 17,0 % au Québec, comparativement à une réduction de 15,3 % à 14,0 % en Ontario et de 18,2 % à 14,6 % dans l'ensemble du Canada.
- Phénomène à souligner, ce taux de faible revenu est plus faible au Québec qu'en Ontario et dans l'ensemble du Canada, pour les couples avec enfants (5,7 % comparativement à 7,7 % et 6,6 %, voir le graphique 26) et pour les familles monoparentales (21,2 % comparativement à 25,3 % et 24,3 %, voir le graphique 27).
- Ce taux reste plus élevé dans le cas des personnes seules (33,1 % au Québec, comparativement à 27,9 % en Ontario et à 29,2 % dans l'ensemble du Canada, voir le graphique 28).

² Les seuils de faible revenu après impôt (base de 1992) ont été établis à la suite d'une analyse des données de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992. Les familles dont le revenu était inférieur à ces seuils dépensaient habituellement 63,6 % ou plus de leur revenu pour l'alimentation, le logement et l'habillement. Les seuils de faible revenu se différencient par la taille de la région de résidence et la taille de la famille.

GRAPHIQUE 25

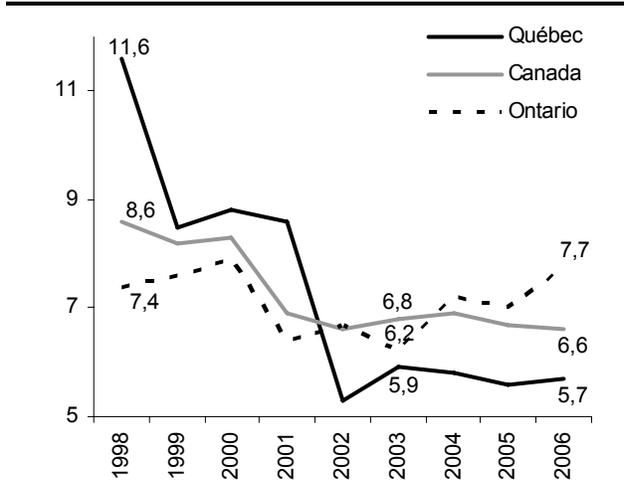
**Évolution du taux de faible revenu (SFR)
Ensemble des unités familiales,
de 1998 à 2006**
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 26

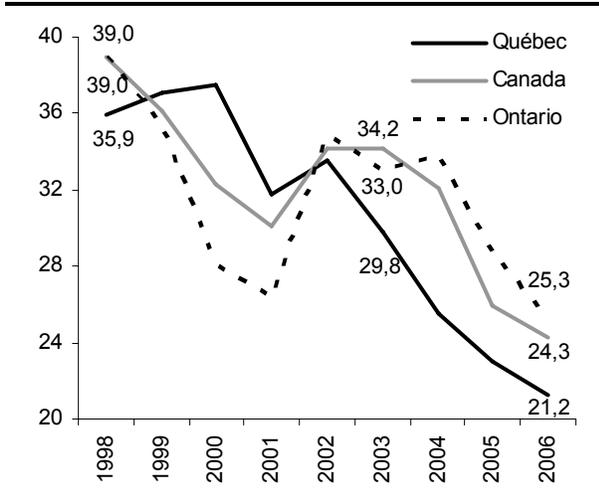
**Évolution du taux de faible revenu (SFR)
Couples avec enfants,
de 1998 à 2006**
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 27

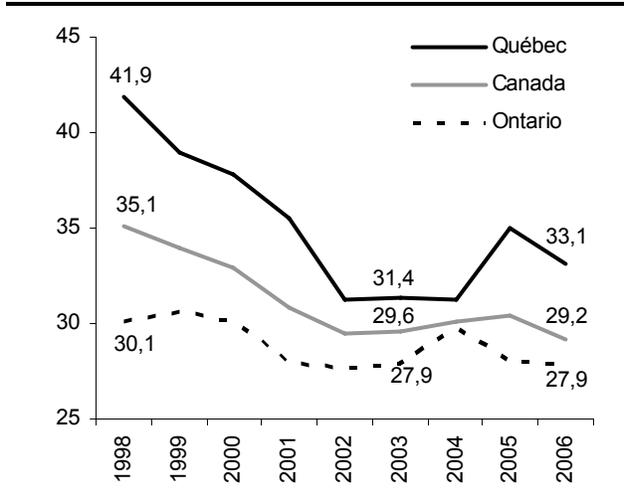
**Évolution du taux de faible revenu (SFR)
Familles monoparentales,
de 1998 à 2006**
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 28

**Évolution du taux de faible revenu (SFR)
Personnes vivant seules,
de 1998 à 2006**
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

2.5 Des situations types : le revenu disponible de certaines familles au Québec et dans les autres provinces

À titre illustratif, et pour 2009, on a comparé l'écart du revenu disponible en fonction de différents niveaux de revenu de travail, et cela pour certaines familles – un couple ayant deux enfants et un revenu ainsi qu'une famille monoparentale ayant un enfant.

- Dans les deux cas choisis, on constate que le revenu disponible après impôts au Québec est plus élevé que dans toutes les autres provinces, pour les familles à faible et à moyen revenus.
- Le niveau de revenu où les ménages sont en meilleure position est plus élevé pour les couples ayant deux enfants et un revenu (tableau 12) que pour les familles monoparentales ayant un enfant (tableau 13).

TABLEAU 12

Revenu disponible d'un couple ayant deux enfants et un revenu de travail⁽¹⁾ – 2009 (en dollars)

Revenu de travail	Revenu disponible au Québec	Écart de revenu disponible par rapport au Québec								
		Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
25 000	38 657	- 6 507	- 6 463	- 6 151	- 6 089	- 2 622	- 5 052	- 3 807	- 4 504	- 5 984
30 000	40 227	- 5 725	- 6 029	- 5 695	- 5 846	- 2 381	- 4 513	- 3 990	- 3 363	- 5 645
35 000	41 183	- 4 559	- 4 910	- 4 867	- 4 615	- 1 811	- 3 467	- 2 714	- 1 850	- 4 932
40 000	41 945	- 3 369	- 3 764	- 3 781	- 3 513	- 1 787	- 2 363	- 1 318	- 713	- 3 477
45 000	43 310	- 2 233	- 2 671	- 2 749	- 2 504	- 1 323	- 1 306	- 180	370	- 2 093
50 000	45 753	- 1 789	- 2 276	- 2 412	- 2 193	- 1 063	- 907	256	755	- 1 396
55 000	48 413	- 1 390	- 1 927	- 2 120	- 1 927	- 481	- 553	644	1 095	- 742
60 000	51 074	- 990	- 1 577	- 1 842	- 1 661	101	- 200	1 035	1 435	- 87
65 000	53 747	- 681	- 1 270	- 1 648	- 1 409	671	141	1 412	1 762	555
70 000	56 428	- 437	- 1 086	- 1 463	- 1 164	1 232	334	1 781	2 200	1 188
75 000	59 110	- 194	- 903	- 1 278	- 967	1 532	434	2 149	2 719	1 722
100 000	71 104	1 694	685	4	596	3 191	1 604	4 662	5 982	4 528
125 000	84 368	2 747	1 058	119	1 222	3 767	2 113	6 132	8 638	5 781
150 000	97 346	3 682	1 276	117	1 544	4 224	2 573	7 192	10 948	6 916

(1) Le couple a des enfants de 3 et 4 ans respectivement, un revenu de travail et aucuns frais de garde d'enfants.
Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 13

Revenu disponible d'une famille monoparentale ayant un enfant⁽¹⁾ – 2009

(en dollars)

Revenu de travail	Revenu disponible au Québec	Écart de revenu disponible par rapport au Québec								
		Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
25 000	30 999	-3 258	-3 493	-3 213	-2 859	-1 325	-2 668	-1 479	-1 864	-3 202
30 000	32 824	-2 199	-2 524	-2 297	-2 297	-1 196	-1 799	-1 330	-438	-2 776
35 000	34 479	-1 247	-1 584	-1 448	-1 313	-615	-882	-277	1 034	-1 459
40 000	36 169	-478	-858	-783	-670	-2	-149	571	1 751	-444
45 000	38 328	-16	-440	-426	-335	638	276	1 033	2 159	266
50 000	41 032	391	-83	-126	-61	1 076	638	1 431	2 507	925
55 000	43 793	790	267	166	205	1 658	1 017	1 821	2 998	1 580
60 000	46 553	1 190	617	423	470	2 240	1 419	2 211	3 538	2 235
65 000	49 326	1 467	889	617	723	2 809	1 809	2 587	4 065	2 877
70 000	52 107	1 710	1 073	802	968	3 370	1 995	2 956	4 583	3 510
75 000	54 889	1 954	1 256	987	1 149	3 640	2 143	3 324	5 102	4 010
100 000	67 840	3 338	2 340	1 766	2 208	4 783	3 052	5 334	7 861	6 262
125 000	81 258	4 390	2 714	1 881	2 820	5 358	3 630	6 779	10 402	7 515
150 000	94 206	5 319	2 925	1 873	3 136	5 809	4 084	7 833	12 706	8 644

(1) Famille monoparentale ayant un enfant de 3 ans.

Source : Ministère des Finances du Québec.

3. LE POUVOIR D'ACHAT DES QUÉBÉCOIS

Après avoir évalué le revenu des Québécois et son évolution par rapport aux autres provinces, on a voulu évaluer ici dans quelle mesure l'augmentation de revenu constatée précédemment s'est reflétée au niveau du pouvoir d'achat – au Québec comme dans le reste du Canada.

- À cette fin, on a d'abord mesuré le coût de la vie dans les principales villes canadiennes en utilisant les indices comparatifs des prix de détail d'octobre 2007 pour certains groupes de biens et services à la consommation, publiés par Statistique Canada.
- On constate que le pouvoir d'achat des familles québécoises vivant à Montréal est généralement supérieur à celui des familles vivant dans les autres villes canadiennes.
- Pour le revenu des familles les plus pauvres, on observe qu'en utilisant la « mesure du panier de consommation », la situation s'est améliorée beaucoup plus rapidement au Québec que dans le reste du Canada – le Québec étant placé à cet égard en meilleure position que les autres provinces.

3.1 Un coût de la vie moins élevé qu'ailleurs

Le tableau 14 présente un indice du coût de la vie pour les principales villes canadiennes et confirme que le coût de la vie à Montréal est l'un des plus faibles au Canada.

En particulier, par rapport à Montréal, le coût de la vie est :

- 13 % plus élevé à Toronto;
- 8 % plus élevé à Vancouver;
- 7 % plus élevé à Ottawa.

TABLEAU 14

Indices comparatifs des prix de détail entre les villes canadiennes pour certains groupes de biens et services à la consommation – Octobre 2007

(indice, Québec = 100)

	Octobre 2007	Écart par rapport à Montréal (en %)
Toronto (Ontario)	113	+ 13
Vancouver (Colombie-Britannique)	108	+ 8
Ottawa (Ontario)	107	+ 7
Halifax (Nouvelle-Écosse)	104	+ 4
Edmonton (Alberta)	103	+ 3
St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	103	+ 3
Saint John (Nouveau-Brunswick)	101	+ 1
Montréal (Québec)	100	—
Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	99	- 1
Winnipeg (Manitoba)	99	- 1
Régina (Saskatchewan)	98	- 2

Source : Statistique Canada.

3.2 Un pouvoir d'achat supérieur à celui des familles des autres provinces

À partir de ces indices du coût de la vie, on a calculé le pouvoir d'achat pour l'ensemble des familles québécoises et pour certains types d'entre elles.

□ La situation des couples avec enfants

Pour ce qui est des couples avec enfants vivant à Montréal, le pouvoir d'achat est généralement supérieur à celui des unités familiales vivant ailleurs au Canada.

- Sur la base du revenu médian de la province en 2006, les couples québécois se situaient au 5^e rang, derrière Edmonton, Toronto, Régina et Vancouver. Toutefois, en corrigeant pour les différences dans le coût de la vie, Montréal passe du 5^e au 3^e rang.

TABLEAU 15

Comparaison du pouvoir d'achat pour les couples avec enfants, sur la base du revenu médian de la province en 2006 – Villes canadiennes

	Niveau de revenu (en \$)	Écart par rapport au Québec (en %)
REVENU MÉDIAN DE LA PROVINCE (2006)		
1. Edmonton (Alberta)	79 100	24,2
2. Toronto (Ontario)	70 900	11,3
3. Régina (Saskatchewan)	66 400	4,2
4. Vancouver (Colombie-Britannique)	68 600	7,7
5. Montréal (Québec)	63 700	—
6. Halifax (Nouvelle-Écosse)	61 200	– 3,9
7. Winnipeg (Manitoba)	60 400	– 5,2
8. Saint John (Nouveau-Brunswick)	58 100	– 8,8
9. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	57 300	– 10,0
10. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	56 500	– 11,3
REVENU MÉDIAN AJUSTÉ AU COÛT DE LA VIE⁽¹⁾		
1. Edmonton (Alberta)	76 679	20,4
2. Régina (Saskatchewan)	67 828	6,5
3. Montréal (Québec)	63 700	—
4. Vancouver (Colombie-Britannique)	63 272	– 0,7
5. Toronto (Ontario)	62 949	– 1,2
6. Winnipeg (Manitoba)	61 043	– 4,2
7. Halifax (Nouvelle-Écosse)	58 727	– 7,8
8. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	57 910	– 9,1
9. Saint John (Nouveau-Brunswick)	57 495	– 9,7
10. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	54 770	– 14,0

(1) Le revenu médian est ajusté pour corriger les écarts dans le coût de la vie par rapport à Montréal. Pour ce faire, on utilise l'indice du coût de la vie d'octobre 2007 publié par Statistique Canada.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La situation des couples avec enfants est différente selon le niveau de revenu. Les tableaux 16, 17 et 18 comparent le pouvoir d'achat d'un couple ayant deux enfants selon trois niveaux de revenu, soit 30 000 \$, 50 000 \$ et 75 000 \$.

— On constate que les ménages montréalais à faible et à moyen revenus sont nettement avantagés par rapport à ceux vivant dans les autres provinces.

TABLEAU 16

Comparaison du pouvoir d'achat pour un couple ayant deux enfants et un revenu de travail de 30 000 \$ – Villes canadiennes

	Niveau de revenu (en \$)	Écart par rapport au Québec (en %)
REVENU DISPONIBLE EN 2009 POUR UN REVENU DE TRAVAIL DE 30 000 \$⁽¹⁾		
1. Montréal (Québec)	40 227	—
2. Toronto (Ontario)	37 846	– 5,9
3. Edmonton (Alberta)	36 864	– 8,4
4. Régina (Saskatchewan)	36 237	– 9,9
5. Winnipeg (Manitoba)	35 714	– 11,2
6. Vancouver (Colombie-Britannique)	34 582	– 14,0
7. Halifax (Nouvelle-Écosse)	34 532	– 14,2
8. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	34 502	– 14,2
9. Saint John (Nouveau-Brunswick)	34 381	– 14,5
10. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	34 198	– 15,0
REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ AU COÛT DE LA VIE⁽²⁾		
1. Montréal (Québec)	40 227	—
2. Régina (Saskatchewan)	37 016	– 8,0
3. Winnipeg (Manitoba)	36 094	– 10,3
4. Edmonton (Alberta)	35 736	– 11,2
5. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	34 562	– 14,1
6. Saint John (Nouveau-Brunswick)	34 023	– 15,4
7. Toronto (Ontario)	33 602	– 16,5
8. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	33 446	– 16,9
9. Halifax (Nouvelle-Écosse)	33 137	– 17,6
10. Vancouver (Colombie-Britannique)	31 896	– 20,7

(1) Calculé en appliquant la fiscalité et les programmes de transferts en vigueur en 2009.

(2) Le revenu disponible est ajusté pour corriger les écarts dans le coût de la vie par rapport à Montréal. Pour ce faire, on utilise l'indice du coût de la vie d'octobre 2007 publié par Statistique Canada.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 17

Comparaison du pouvoir d'achat pour un couple ayant deux enfants et un revenu de travail de 50 000 \$ – Villes canadiennes

	Niveau de revenu (en \$)	Écart par rapport au Québec (en %)
REVENU DISPONIBLE EN 2009 POUR UN REVENU DE TRAVAIL DE 50 000 \$⁽¹⁾		
1. Edmonton (Alberta)	46 528	1,7
2. Régina (Saskatchewan)	46 009	0,6
3. Montréal (Québec)	45 753	—
4. Winnipeg (Manitoba)	44 846	- 2,0
5. Toronto (Ontario)	44 690	- 2,3
6. Vancouver (Colombie-Britannique)	44 357	- 3,1
7. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	43 964	- 3,9
8. Saint John (Nouveau-Brunswick)	43 560	- 4,8
9. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	43 477	- 5,0
10. Halifax (Nouvelle-Écosse)	43 341	- 5,3
REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ AU COÛT DE LA VIE⁽²⁾		
1. Régina (Saskatchewan)	46 998	2,7
2. Montréal (Québec)	45 753	—
3. Winnipeg (Manitoba)	45 323	- 0,9
4. Edmonton (Alberta)	45 104	- 1,4
5. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	43 940	- 4,0
6. Saint John (Nouveau-Brunswick)	43 106	- 5,8
7. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	42 618	- 6,9
8. Halifax (Nouvelle-Écosse)	41 590	- 9,1
9. Vancouver (Colombie-Britannique)	40 912	- 10,6
10. Toronto (Ontario)	39 678	- 13,3

(1) Calculé en appliquant la fiscalité et les programmes de transferts en vigueur en 2009.

(2) Le revenu disponible est ajusté pour corriger les écarts dans le coût de la vie par rapport à Montréal. Pour ce faire, on utilise l'indice du coût de la vie d'octobre 2007 publié par Statistique Canada.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 18

**Comparaison du pouvoir d'achat pour un couple ayant deux enfants
et un revenu de travail de 75 000 \$ – Villes canadiennes**

	Niveau de revenu (en \$)	Écart par rapport au Québec (en %)
REVENU DISPONIBLE EN 2009 POUR UN REVENU DE TRAVAIL DE 75 000 \$⁽¹⁾		
1. Edmonton (Alberta)	61 829	4,6
2. Régina (Saskatchewan)	61 259	3,6
3. Vancouver (Colombie-Britannique)	60 832	2,9
4. Toronto (Ontario)	60 642	2,6
5. Winnipeg (Manitoba)	59 544	0,7
6. Montréal (Québec)	59 110	—
7. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	58 916	- 0,3
8. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	58 207	- 1,5
9. Saint John (Nouveau-Brunswick)	58 143	- 1,6
10. Halifax (Nouvelle-Écosse)	57 832	- 2,2
REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ AU COÛT DE LA VIE⁽²⁾		
1. Régina (Saskatchewan)	62 576	5,9
2. Winnipeg (Manitoba)	60 177	1,8
3. Edmonton (Alberta)	59 936	1,4
4. Montréal (Québec)	59 110	—
5. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	58 826	- 0,5
6. Saint John (Nouveau-Brunswick)	57 537	- 2,7
7. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	57 112	- 3,4
8. Vancouver (Colombie-Britannique)	56 107	- 5,1
9. Halifax (Nouvelle-Écosse)	55 495	- 6,1
10. Toronto (Ontario)	53 841	- 8,9

(1) Calculé en appliquant la fiscalité et les programmes de transferts en vigueur en 2009.

(2) Le revenu disponible est ajusté pour corriger les écarts dans le coût de la vie par rapport à Montréal. Pour ce faire, on utilise l'indice du coût de la vie d'octobre 2007 publié par Statistique Canada.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

□ La situation des familles monoparentales

L'avantage du pouvoir d'achat des familles monoparentales vivant à Montréal est encore plus important que dans le cas des couples avec enfants.

- Toujours sur la base du revenu médian de la province en 2006, les familles monoparentales québécoises se situaient au 2^e rang, derrière Edmonton. En corrigeant pour les différences dans le coût de la vie, Montréal passe au 1^{er} rang, loin devant des villes comme Toronto, Winnipeg et Vancouver.

TABLEAU 19

Comparaison du pouvoir d'achat pour les familles monoparentales, sur la base du revenu médian de la province en 2006 – Villes canadiennes

	Niveau de revenu (en \$)	Écart par rapport au Québec (en %)
REVENU MÉDIAN DE LA PROVINCE EN 2006		
1. Edmonton (Alberta)	38 100	3,0
2. Montréal (Québec)	37 000	—
3. Toronto (Ontario)	36 200	- 2,2
4. Vancouver (Colombie-Britannique)	31 900	- 13,8
5. Winnipeg (Manitoba)	31 400	- 15,1
6. Halifax (Nouvelle-Écosse)	30 400	- 17,8
7. Régina (Saskatchewan)	28 200	- 23,8
8. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	27 700	- 25,1
9. Saint John (Nouveau-Brunswick)	26 900	- 27,3
10. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	23 300	- 37,0
REVENU MÉDIAN AJUSTÉ AU COÛT DE LA VIE⁽¹⁾		
1. Montréal (Québec)	37 000	—
2. Edmonton (Alberta)	36 934	- 0,2
3. Toronto (Ontario)	32 140	- 13,1
4. Winnipeg (Manitoba)	31 734	- 14,2
5. Vancouver (Colombie-Britannique)	29 422	- 20,5
6. Halifax (Nouvelle-Écosse)	29 172	- 21,2
7. Régina (Saskatchewan)	28 806	- 22,1
8. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	27 995	- 24,3
9. Saint John (Nouveau-Brunswick)	26 620	- 28,1
10. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	22 587	- 39,0

(1) Le revenu médian est ajusté pour corriger les écarts dans le coût de la vie par rapport à Montréal. Pour ce faire, on utilise l'indice du coût de la vie d'octobre 2007 publié par Statistique Canada.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les tableaux 20 et 21 présentent une comparaison de la situation d'une famille monoparentale ayant un enfant selon deux niveaux de revenu, soit 30 000 \$ et 50 000 \$.

— Encore une fois, on constate que le pouvoir d'achat à Montréal est élevé par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 20

Comparaison du pouvoir d'achat pour une famille monoparentale ayant un enfant et un revenu de travail de 30 000 \$ – Villes canadiennes

	Niveau de revenu (en \$)	Écart par rapport au Québec (en %)
REVENU DISPONIBLE EN 2009 POUR UN REVENU DE TRAVAIL DE 30 000 \$⁽¹⁾		
1. Montréal (Québec)	32 824	—
2. Edmonton (Alberta)	32 386	- 1,3
3. Toronto (Ontario)	31 628	- 3,6
4. Régina (Saskatchewan)	31 494	- 4,1
5. Winnipeg (Manitoba)	31 025	- 5,5
6. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	30 625	- 6,7
7. Vancouver (Colombie-Britannique)	30 048	- 8,5
8. Saint John (Nouveau-Brunswick)	30 527	- 7,0
9. Halifax (Nouvelle-Écosse)	30 527	- 7,0
10. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	30 300	- 7,7
REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ AU COÛT DE LA VIE⁽²⁾		
1. Montréal (Québec)	32 824	—
2. Régina (Saskatchewan)	32 171	- 2,0
3. Edmonton (Alberta)	31 395	- 4,4
4. Winnipeg (Manitoba)	31 355	- 4,5
5. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	30 622	- 6,7
6. Saint John (Nouveau-Brunswick)	30 209	- 8,0
7. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	29 688	- 9,6
8. Halifax (Nouvelle-Écosse)	29 294	- 10,8
9. Toronto (Ontario)	28 081	- 14,4
10. Vancouver (Colombie-Britannique)	27 714	- 15,6

(1) Calculé en appliquant la fiscalité et les programmes de transferts en vigueur en 2009.

(2) Le revenu disponible est ajusté pour corriger les écarts dans le coût de la vie par rapport à Montréal. Pour ce faire, on utilise l'indice du coût de la vie d'octobre 2007 publié par Statistique Canada.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

TABLEAU 21

**Comparaison du pouvoir d'achat pour une famille monoparentale
ayant un enfant et un revenu de travail de 50 000 \$ – Villes canadiennes**

	Niveau de revenu (en \$)	Écart par rapport au Québec (en %)
REVENU DISPONIBLE EN 2009 POUR UN REVENU DE TRAVAIL DE 50 000 \$⁽¹⁾		
1. Edmonton (Alberta)	43 539	6,1
2. Régina (Saskatchewan)	42 463	3,5
3. Toronto (Ontario)	42 108	2,6
4. Vancouver (Colombie-Britannique)	41 957	2,3
5. Winnipeg (Manitoba)	41 670	1,6
6. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	41 423	1,0
7. Montréal (Québec)	41 032	—
8. Saint John (Nouveau-Brunswick)	40 971	- 0,1
9. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	40 949	- 0,2
10. Halifax (Nouvelle-Écosse)	40 906	- 0,3
REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ AU COÛT DE LA VIE⁽²⁾		
1. Régina (Saskatchewan)	43 376	5,7
2. Edmonton (Alberta)	42 113	2,6
3. Winnipeg (Manitoba)	42 206	2,9
4. Charlottetown-Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	41 385	0,9
5. Montréal (Québec)	41 032	—
6. Saint John (Nouveau-Brunswick)	40 544	- 1,2
7. St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	40 155	- 2,1
8. Halifax (Nouvelle-Écosse)	39 253	- 4,3
9. Vancouver (Colombie-Britannique)	38 698	- 5,7
10. Toronto (Ontario)	37 386	- 8,9

(1) Calculé en appliquant la fiscalité et les programmes de transferts en vigueur en 2009.

(2) Le revenu disponible est ajusté pour corriger les écarts dans le coût de la vie par rapport à Montréal. Pour ce faire, on utilise l'indice du coût de la vie d'octobre 2007 publié par Statistique Canada.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.3 Le revenu des familles les plus pauvres

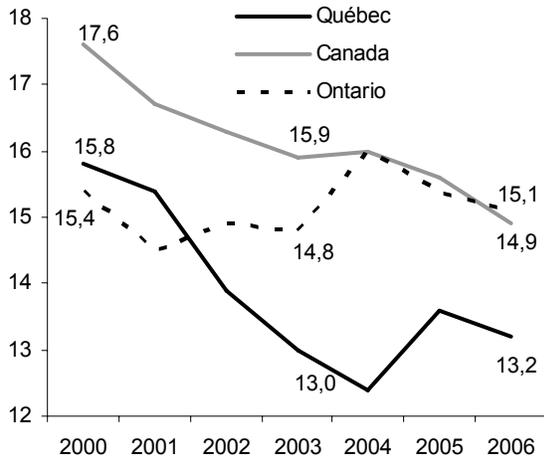
On a porté une attention particulière aux familles les plus pauvres, en évaluant l'évolution de leur pouvoir d'achat par la mesure du panier de consommation (MPC)³.

- Pour l'ensemble des ménages, on constate que le taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation a diminué très rapidement au Québec (graphique 29). De 2000 à 2006, ce taux est passé de 15,8 % à 13,2 %, comparativement à une réduction de 17,6 % à 14,9 % dans l'ensemble du Canada. Durant la même période, ce taux est resté stable en Ontario, passant de 15,4 % à 15,1 %.
- La même analyse a été effectuée pour les couples avec enfants (graphique 30), pour les familles monoparentales (graphique 31) et pour les personnes seules (graphique 32).
 - Dans tous les cas, on observe une très forte diminution du taux de faible revenu au Québec.
 - Dans tous les cas également, c'est au Québec que l'on constate le taux de faible revenu le plus bas, par rapport à l'ensemble du Canada et comparativement à l'Ontario.

³ Le taux de faible revenu, selon la mesure du panier de consommation (MPC), est la part des ménages dont le revenu est insuffisant pour se procurer les biens et services d'un panier de consommation type qui comprend la nourriture, les vêtements et les chaussures, le logement, le transport et les autres biens et services.

GRAPHIQUE 29

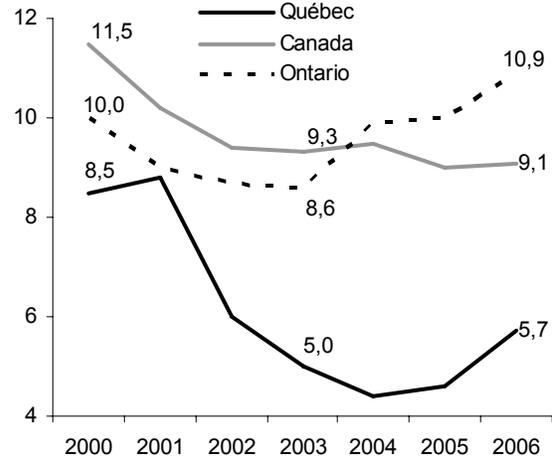
**Évolution du taux de faible revenu (MPC)
Ensemble des ménages, de 2000 à 2006**
(en pourcentage)



Source : Ressources humaines et développement de compétences Canada.

GRAPHIQUE 30

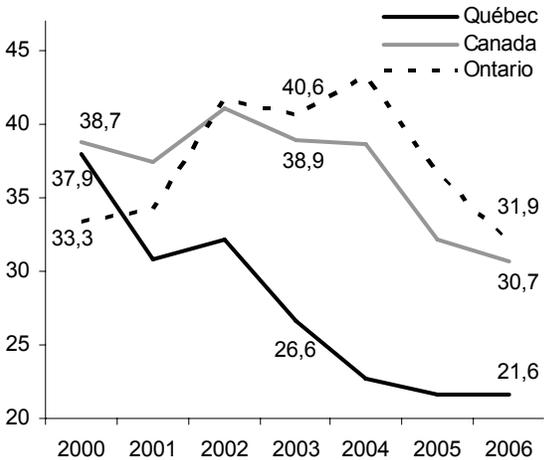
**Évolution du taux de faible revenu (MPC)
Couples avec enfants, de 2000 à 2006**
(en pourcentage)



Source : Ressources humaines et développement de compétences Canada.

GRAPHIQUE 31

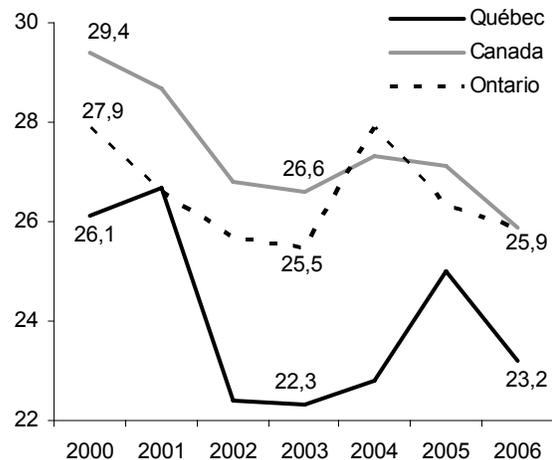
**Évolution du taux de faible revenu (MPC)
Familles monoparentales,
de 2000 à 2006**
(en pourcentage)



Source : Ressources humaines et développement de compétences Canada.

GRAPHIQUE 32

**Évolution du taux de faible revenu (MPC)
Personnes seules,
de 2000 à 2006**
(en pourcentage)



Source : Ressources humaines et développement de compétences Canada.

CONCLUSION

Les données présentées concernant l'impact des mesures fiscales visant les particuliers sont convaincantes.

Depuis 2003, le gouvernement du Québec a procédé à des allègements fiscaux majeurs en faveur des particuliers. En 2009, ces allègements se chiffrent à 5,4 milliards de dollars. Le résultat, au niveau de la charge fiscale, est maintenant perceptible : les Québécois ne sont plus les plus taxés en Amérique du Nord.

Les mesures fiscales décidées par le gouvernement et les mesures de même nature mises en œuvre par le gouvernement fédéral ont contribué à l'amélioration du revenu des Québécois constatée au cours des dernières années. Cette amélioration se constate particulièrement pour les familles avec enfants et les familles à faible revenu. La même amélioration est observée pour ce qui est du pouvoir d'achat, une fois pris en compte le coût de la vie.

Des progrès ont ainsi été accomplis dans la définition du régime fiscal applicable aux particuliers. Le gouvernement du Québec a réussi à réduire le poids de la fiscalité. On note par ailleurs qu'il l'a fait conformément aux choix collectifs, en ciblant prioritairement les revenus les plus bas et les familles.

